

Développement durable au sein des entreprises québécoises – Le gouvernement prolonge les activités du Fonds Écoleader grâce à une subvention de 8,3 M\$

Avr 14, 2023 | Communiqués de presse



Communiqué émis par le Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Afin d'encourager de plus en plus d'entreprises québécoises à s'engager dans la voie du développement durable en adoptant des pratiques d'affaires écoresponsables et des technologies propres, le gouvernement du Québec alloue la somme de 8,3 M\$ au Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), ce qui permettra de prolonger ses activités jusqu'au 31 mars 2024.

C'est ce qu'ont annoncé aujourd'hui le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides, M. Benoit Charette, et le

ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, M. Pierre Fitzgibbon.

Le Fonds Écoleader favorise le passage à l'action des entreprises en stimulant l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et d'initiatives préparatoires à l'implantation de technologies propres. Basé sur le principe du cofinancement, il contribue aussi à stimuler l'investissement privé et à engager les entreprises dans une démarche de financement à plus long terme.

Depuis son entrée en vigueur en 2018, le programme suscite un tel engouement chez les entrepreneurs que l'enveloppe financière initialement prévue est devenue insuffisante pour répondre à la demande. Grâce à la somme annoncée, le gouvernement prolongera donc les activités du Fonds Écoleader d'une année, ce qui lui permettra d'appuyer un maximum d'entreprises dans leurs démarches pour améliorer leur productivité et leur bilan environnemental.

Je suis très fier que le Fonds Écoleader suscite un tel enthousiasme chez les entrepreneurs du Québec. Les retombées de cet investissement se font déjà sentir non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan environnemental grâce, notamment, à l'économie d'énergie et à la valorisation des matières qu'il entraîne. J'en profite pour remercier les agents du Fonds qui accompagnent les entrepreneurs à la grandeur du Québec pour les aider dans leur transition énergétique.

Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides

Le Fonds Écoleader a prouvé son efficacité dans l'accompagnement des entreprises désirant adopter des technologies propres et des pratiques d'affaires écoresponsables. Pour atteindre nos objectifs de

carboneutralité, on doit continuer de soutenir le virage des entreprises vers une économie verte, tout en permettant d'accroître leur efficacité. »

Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

Faits saillants

- La subvention totale de 8,3 M\$ du gouvernement du Québec se détaille comme suit :
 - Une somme de 3,9 M\$ est financée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, grâce aux redevances pour l'élimination du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État;
 - Une somme de 4,4 M\$ provient du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).
- Le Fonds Écoleader est une initiative financée par le Plan d'action pour la croissance et les technologies propres 2018-2023 du MEIE et il est coordonné par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) en collaboration avec le Centre québécois de développement durable (CQDD) et Écotech Québec.
- Reposant sur un réseau d'agents présents dans chaque région du Québec et sur un programme de financement, le Fonds Écoleader vise à orienter et soutenir les entreprises dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres.
- Le Fonds Écoleader s'adresse aux entreprises (individuelles ou en cohortes) à but lucratif, aux organisations à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale. Il est constitué de trois leviers stratégiques :
 - Un programme d'aide financière à l'intention des entreprises;
 - Un réseau d'agents présents dans les 17 régions administratives pour appuyer les entreprises;
 - Un répertoire d'outils Web présentant notamment les programmes de soutien financier complémentaires auxquels les entrepreneurs peuvent avoir accès pour leurs projets écoresponsables.
- Selon les données les plus récentes recensées par le FAQDD, 300 projets

sont terminés, ce qui correspond à environ un tiers des projets financés, et déjà, on peut en mesurer les effets :

- 6,6 M\$ générés grâce à la réduction des coûts (amélioration des procédés; efficacité énergétique; réduction de l'utilisation de matières premières; réduction de la facture liée aux matières résiduelles, etc.);
- 22 M\$ de revenus supplémentaires générés (valorisation des résidus; nouveaux débouchés/marchés).
- La prolongation des activités du Fonds Écoleader permettra de favoriser l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Liens connexes :

- Pour en savoir plus sur les objectifs poursuivis par le [Fonds Écoleader](#).
- Pour connaître le [Plan d'action pour la croissance et les technologies propres 2018-2023](#).